

Assuré par **ORADÉAVIE**
GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les +

- Contrat associatif
- 10 SCPI disponibles jusqu'à 75% du montant de la souscription à des conditions d'accès privilégiées
- Option PEP accessible en transfert d'un contrat PEP à partir de 15 000 €
- Versements programmés possibles en SCPI*
- 100 % des revenus réinvestis en parts de SCPI

*seulement pour les SCPI Immorente, Efimmo, Pierre Plus, Pierre 48 et Selectinvest

Durée

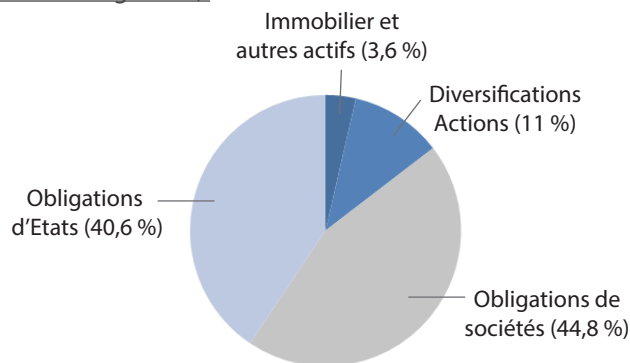
Fixée librement avec un minimum de 8 ans et tacite reconduction annuelle. Dans la limite des 106 ans de l'assuré au terme.

Supports

- **Un fonds Euro à taux minimum garanti** (Oradéa Vie - Groupe Société Générale)

Composition et performances (nettes de frais de gestion) :

2013	2,90 %
2012	3 %
2011	3,30 %
2010	3,60 %
2009	3,80 %



- Plus de **300 fonds sélectionnés** dans 50 maisons d'investissement

- **10 SCPI** disponibles et accessibles jusqu'à 75% de la souscription

SCPI	Gestionnaire	Type de rendement	Support	Rendement 2013	TRI 10 ans
IMMORENTE	Sofidy	Rendement	Commerces	5,25 %	9,26 %
EFIMMO	Sofidy	Rendement	Bureaux	5,37 %	8,37 %
PIERRE PLUS	Ciloger	Rendement	Commerces	4,73 %	7,17 %
PIERRE 48	Paref Gestion	Plus-value	Logements	5,60 %*	-
NOVAPIERRE	Paref Gestion	Rendement	Commerces	4,36 %	7,58 %
PFO2	Perial	Rendement	Bureaux	5,27 %	-
SELECTINVEST	La Française AM	Rendement	Bureaux	4,72 %	7,65 %
MULTIMMOBILIER 2	La Française AM	Rendement	Bureaux	5,32 %	6,66 %
PRIMOPIERRE	Primonial	Rendement	Bureaux	5,29 %	-
EDISSIMMO	Amundi Immobilier	Rendement	Bureaux	5,11 %	8,57 %

* Pierre 48 étant une SCPI de plus-value, la valeur indiquée correspond à sa performance globale

► Versements minimums

Initial (à l'ouverture)		1 200 €
Libre (ultérieurs)		1 200 €
Programmés	Mensuels	100 €
	Trimestriels	300 €
	Semestriels	600 €
	Annuels	1 200 €

Versement minimum de 100€ par support.

► Arbitrages

Fonds en Euro et OPCVM : totalement libres dès la fin du délai de renonciation.

SCPI : libres dès la fin de la 5^{ème} année de l'adhésion.

Montant minimum	1 500 €
Montant restant en compte après arbitrage	1 500 €
Frais sur les sommes arbitrées	0,75 %

► Disponibilité de l'épargne

■ Rachats partiels

Possibles dès la fin du délais de renonciation et modulables par support. Les demandes de rachats partiels sont traitées prioritairement sur les supports de gestion Fonds en Euro et OPCVM avant d'être prises en compte sur les supports SCPI.

Minimum restant sur le support après rachat partiel : 1 500 €.

■ Avances

Possibles à tout moment dès la fin de la 1^{ère} année d'adhésion. Le montant total des avances ne doit pas dépasser 60% du capital constitué.

► Frais

■ Frais d'adhésion :

Droit d'entrée unique dans l'association UNEP : 7,62 €

5 % maximum sur chaque versement

■ Frais de gestion :

Fonds en Euro et OPCVM	0,084% /mois (soit 1,003% par an)
SCPI	0,100% /mois (soit 1,193% par an)
PEP (par transfert)	0,084% /mois (soit 1,003% par an)

Prélèvement par diminution du nombre de parts pour les Unités de compte.

► Options de gestion

Une garantie de capital en cas de décès incluse dans les frais de gestion.

Des outils de gestion assistée : sécurisation des gains , limitation des pertes, dynamisation du rendement, allocation constante du capital, investissement progressif, gestion à horizon.

► Options de sortie

En cas de décès, de rachat total ou au terme fixé, paiement d'un capital ou d'une rente viagère.